

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS1234

présenté par

Mme Manin, Mme Bareigts, Mme Benin, M. Letchimy, Mme Vainqueur-Christophe, M. Serville,  
Mme Kéclard-Mondésir, Mme Sage, Mme Bello, M. Mathiasin, Mme Sanquer et M. Lorion

-----

### ARTICLE 16

Après l'alinéa 41, insérer l'alinéa suivant :

« 10° Chaque année, France compétences adresse au Parlement et au ministre chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, un rapport public sur le financement des centres de formation des apprentis dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre au gouvernement et au législateur de mesurer les impacts directs et indirects pour les Centres de Formation des Apprentis (CFA), opérant dans collectivités territoriales de l'article 73, dont le financement des nouvelles missions n'est précisé que par décret.